

## COMMENT ADHÉRER AU CIPAC EN TANT QUE MEMBRE INDIVIDUEL ?

### QUI SONT LES MEMBRES INDIVIDUELS ?

Les membres individuels sont des personnes, physiques ou morales, qui exercent une activité professionnelle dans le secteur de l'art contemporain.

Les personnes qui adhèrent par ailleurs à l'une des organisations membres actives du CIPAC ne peuvent pas solliciter leur adhésion à titre individuel.

### COMMENT SONT-ILS REPRÉSENTÉS AU CIPAC ?

Lorsque les membres à titre individuel sont des personnes morales, celles-ci sont représentées par une personne physique, mandatée à cet effet.

Chaque membre individuel dispose d'une voix consultative à l'Assemblée Générale ; il n'est pas éligible au Conseil d'Administration.

### QUELLE COTISATION ACQUITTEMENT-ILS ?

Le montant de la cotisation est fixé annuellement par l'Assemblée Générale.

Il est actuellement de 50 euros pour les personnes physiques et de 350 euros pour les personnes morales.

### QUELLE EST LA PROCÉDURE D'ADHÉSION ?

Les demandes d'adhésion en tant que membre individuel doivent être parrainées par deux membres actifs du CIPAC, dont un au moins est membre du Conseil d'Administration du CIPAC.

Le Conseil d'Administration du CIPAC examine les demandes d'adhésion et il transmet ses conclusions à l'Assemblée Générale, qui statue sur l'adhésion des nouveaux membres.

### COMMENT FORMULER SA DEMANDE D'ADHÉSION ?

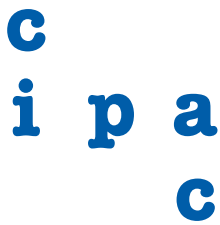
La demande d'adhésion à titre individuel doit être adressée au CIPAC, par courrier ou par e-mail. Selon que la personne est physique ou morale, elle doit comporter :

#### PERSONNE PHYSIQUE :

- les renseignements administratifs répertoriés ci-après ;
- une lettre de motivation présentant ses activités professionnelles ;
- un curriculum vitae à jour.

#### PERSONNE MORALE :

- les renseignements administratifs répertoriés ci-après ;
- une lettre de motivation détaillant ses objectifs et ses activités ;
- son budget annuel ;
- tout document susceptible de présenter de façon détaillée son organisation ;
- ses statuts.



Fédération  
des professionnels  
de l'art  
contemporain

32 rue Yves Toudic  
75010 Paris  
01 44 79 10 85  
[www.cipac.net](http://www.cipac.net)

Siret 415 293 208 00054

## COMMENT ADHÉRER AU CIPAC EN TANT QUE MEMBRE INDIVIDUEL ?

### RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS DEMANDÉS

#### PERSONNE PHYSIQUE

Prénom, nom  
Date de naissance  
Profession  
Adresse complète  
Téléphone  
Adresse e-mail

#### PERSONNE MORALE

Nom de la structure  
Type de personne morale  
Numéro SIRET / Code APE  
Nom de la ville où l'organisation a été initialement déclarée  
Pour les associations : numéro d'enregistrement en Préfecture  
(commençant par W et suivi de 9 chiffres)  
Adresse complète du siège social  
Adresse de correspondance si différente  
Téléphone  
Adresse e-mail  
Site internet  
+ CONTACT :  
Prénom, nom  
Qualité  
Téléphone (ligne directe)  
Adresse e-mail

#### PERSONNE PHYSIQUE ET MORALE

Noms des 2 organisations qui parrainent la demande d'adhésion

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les informations vous concernant seront exclusivement destinées au CIPAC. Vous disposerez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent, en adressant un e-mail à l'adresse électronique suivante : [cipac\(at\)cipac.net](mailto:cipac(at)cipac.net)